

# Compte-Rendu

---

## De la participation de Mokhtar Bzioui à la 1ère Réunion du Groupe des Amis de l'ONU

Agadir, 12-13 avril 2007

Le Conseil Mondial de l'Eau a reçu une invitation du Ministre marocain de l'Aménagement du Territoire de l'Eau et de l'Environnement pour prendre part à la réunion du groupe des amis de l'ONU à Agadir. Mokhtar Bzioui a été chargé de représenter le Conseil Mondial de l'Eau à cette réunion qui a fait suite à la conférence « Citoyens de la Terre », tenue à Paris en février 2007 sous la présidence effective du Président Chirac, où le Conseil Mondial de l'Eau a été représenté par son président, et y a coprésidé l'atelier « faire de l'eau un enjeu partagé ».

Il est à rappeler que La conférence "Citoyens de la Terre" avait pour ambition de créer une mobilisation internationale autour de trois objectifs :

- faire prendre conscience de l'urgence de la situation en dressant un constat commun des menaces qui pèsent sur l'environnement et mettent en danger les grands équilibres écologiques de notre planète.
- déterminer les actions prioritaires pour lutter contre ces menaces afin de répondre aux enjeux écologiques mondiaux de notre temps et des générations à venir.
- agir, au niveau international, pour créer une Organisation des Nations unies pour l'environnement (ONU) en vue de renforcer la gouvernance mondiale environnementale.

A l'issue de la conférence de Paris le Maroc avait offert d'organiser la première réunion du groupe pionnier des "amis de l'Organisation des Nations Unies pour l'Environnement" qui rassemblait 40 pays à cette date.

La réunion d'Agadir a connu une importante participation : les pays dits « amis de l'ONU », au nombre de 52 à la date de la tenue de la réunion d'Agadir, se sont fait représenter par des ministres ou des ambassadeurs. Ont également participé, en tant qu'observateurs, des pays ne faisant pas encore partie de ce groupe, ainsi que des organisations internationales, et des ONG.

La synthèse de la réunion figure en annexe I au présent compte rendu.

Le représentant du Conseil Mondial de l'Eau a fait une intervention basée sur les éléments suivants :

- Rappel des enjeux de la bonne gouvernance internationale de l'environnement ;
- Nécessité de définir les responsabilités des états ;
- Nécessité de la mise en place d'un système transparent d'évaluation de la situation environnementale ;
- Accepter une gestion environnementale intégrée, participative et solidaire ;
- Mise en place de mécanismes d'aides pour les pays subissant les impacts de la mauvaise gouvernance environnementale, et de taxes pour les pays qui contribuent à la dégradation de l'environnement.

Le représentant du Conseil Mondial de l'Eau a, par ailleurs, proposé la constitution d'un groupe de travail restreint pour préparer les textes précisant les missions, les attributions et les règles de fonctionnement de la future ONU. Cette proposition a été retenue.

Le Costa Rica a lancé une invitation pour accueillir la deuxième réunion des amis de l'ONU en septembre 2007

**ANNEXE I**  
**« CITOYENS DE LA TERRE »**  
**CONFERENCE DE PARIS**  
**POUR UNE GOUVERNANCE ECOLOGIQUE MONDIALE**

**Appel de Paris**

Nous, citoyens de tous les continents, responsables politiques, représentants d'organisations internationales ou non gouvernementales, scientifiques, chefs d'entreprises, nous lançons un appel solennel à une vaste mobilisation internationale contre la crise écologique et pour une croissance respectueuse de l'environnement.

1. Aujourd'hui, nous savons que l'humanité est en train de détruire, à une vitesse effrayante, les ressources et les équilibres qui ont permis son développement et qui déterminent son avenir. Nous prenons conscience que le devenir de la planète dans son ensemble est en jeu, que l'humanité tout entière est en cause dans son bien-être, dans sa santé, dans sa sécurité, et jusque dans sa survie.

Aujourd'hui, le temps est venu de la lucidité. Savoir reconnaître que nous sommes parvenus au seuil de l'irréversible, de l'irréparable. Admettre que nous ne pouvons plus nous permettre d'attendre, que chaque jour qui passe aggrave les risques et les dangers.

2. A Rio, à Johannesburg, à Montréal, à Kyoto, la communauté internationale s'est mobilisée. Mais il faut aller beaucoup plus loin : être plus efficaces, plus rapides, plus cohérents, plus ambitieux.

3. C'est pourquoi, conscients de notre responsabilité vis-à-vis des générations futures, conscients du coût de l'inaction, nous nous engageons à mettre au centre de nos décisions et de nos choix, chacun dans notre domaine, la préoccupation de l'environnement. Nous nous engageons à prendre les mesures qui s'imposent pour conjurer des périls qui menacent la survie même de l'Humanité, en particulier celui du changement climatique, dont le dernier rapport du Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat démontre avec force la gravité.

4. Nous nous engageons à faire progresser la prise de conscience aux niveaux local, national et international. Pour promouvoir une éthique écologique, nous appelons à l'adoption d'une Déclaration universelle des droits et devoirs environnementaux. Cette chartre commune garantira aux générations présentes et futures un nouveau droit de l'homme : le droit à un environnement sain et préservé.

5. Nous nous engageons à faire le choix d'une autre croissance, une croissance écologique, le choix d'une économie mise au service du développement durable et de la lutte contre la pauvreté. Tous les peuples de tous les continents doivent pouvoir accéder au niveau de vie auquel ils aspirent légitimement. Mais nous récusons un modèle fondé sur le gaspillage effréné des ressources naturelles et la pollution toujours plus grave de la planète.

Nous nous engageons à promouvoir le développement de technologies, de modes d'organisation et de comportements plus économes en énergie, en eau, en ressources naturelles et à intégrer les coûts liés à la préservation de l'environnement dans nos systèmes économiques.

6. Dans cette responsabilité collective, l'effort doit être équitablement partagé entre les pays les plus riches, les pays émergents et les pays les moins avancés. Les transferts technologiques et financiers doivent être amplifiés. Il faut concevoir et mettre en œuvre des mécanismes de financements innovants pour aider les pays les plus pauvres à s'adapter.

7. Nous tous ici présents, Citoyens de la Terre, nous appuyons les efforts des nations qui se mobilisent, dans un esprit de souveraineté partagée, pour renforcer la gouvernance internationale de l'environnement. Nous appelons à transformer le Programme des Nations Unies pour l'Environnement en une véritable Organisation internationale à composition universelle.

A l'image de l'Organisation mondiale de la santé, cette Organisation des Nations Unies pour l'Environnement sera une voix forte et reconnue dans le monde. Elle doit être un instrument pour évaluer les dommages écologiques et comprendre comment y remédier ; un instrument efficace pour promouvoir les technologies et les comportements les plus respectueux des écosystèmes ; un moyen pour soutenir la mise en œuvre des décisions environnementales à travers la planète.

8. Nous nous réjouissons de la proposition du Maroc d'accueillir la première réunion du groupe pionnier des "amis de l'Organisation des Nations Unies pour l'Environnement" qui rassemble déjà plus de 40 pays.

9. Nous appelons tous les Etats à rejoindre ce combat.

C'est notre responsabilité à tous.

Il en va de l'avenir de l'humanité.

3 février 2007

**ANNEXE II**  
**1<sup>ère</sup> Réunion du Groupe des Amis de l'ONU**  
*Agadir, 12-13 avril 2007*  
**Rapport de synthèse de la Présidence**

Les Ministres et Chefs de délégation des pays Amis de l'ONU, réunis à Agadir les 12 et 13 avril 2007,

- réaffirmant le constat de la faiblesse de la gouvernance internationale de l'environnement face aux défis des problèmes planétaires ;
- s'appuyant sur le large consensus dégagé en faveur d'une réforme globale du système actuel marqué par l'éparpillement des structures organisationnelles et le cloisonnement thématique des différents accords environnementaux multilatéraux ;
- rappelant l'Appel de Paris plaidant pour une transformation du PNUE en Organisation des Nations Unies pour l'Environnement, respectueuse du principe de responsabilité commune mais différenciée ;

ont examiné les différents moyens de faire avancer le processus de mise en place de l'ONU, sur le plan des mandats et des aspects institutionnels, et ont abouti aux conclusions suivantes :

**1. Mandats**

- L'ONU devrait favoriser un nouveau partenariat Nord-Sud en faveur du développement durable, fondé sur la mise en œuvre effective des objectifs du plan stratégique de Bali en matière de renforcement des capacités et de soutien scientifique et technologique ;
- L'ONU serait la source juridique universelle en matière de législation environnementale internationale ainsi que dans le domaine de coordination des Accords multilatéraux de l'Environnement ;
- L'ONU veillerait à l'installation de nouveaux mécanismes de dialogue aussi bien avec l'Organisation Mondiale du Commerce, l'Organisation Mondiale de la Santé qu'avec le Fonds pour l'Environnement Mondial ;
- L'ONU serait le centre de prévention, de veille et d'alerte rapide de la Communauté Internationale en matière de catastrophes environnementales ;
- L'ONU serait le centre d'impulsion politique, chargé de définir à haut niveau, les priorités et les stratégies politiques environnementales globales, à moyen et à long terme ;
- L'ONU qui agirait comme autorité des Nations Unies en matière d'Environnement, serait le lieu de production d'analyse scientifique, capable d'éclairer la prise de décision ;
- L'ONU veillerait à l'intégration de l'Environnement dans les politiques de développement en étroite coopération avec les organismes compétents. Elle devrait être dotée, en conséquence, d'un mandat de coordination afin de promouvoir la cohérence des politiques aussi bien au sein des Nations Unies que vis-à-vis des institutions financières internationales ;
- L'ONU devrait promouvoir les synergies entre les différentes conventions environnementales internationales sans compromettre pour autant leur autonomie ;
- L'ONU assurerait une fonction de soutien des Etats à la mise en œuvre des Accords multilatéraux de l'Environnement (conseil et fonction, soutien technique et scientifique, support logistique, aide à la rédaction des rapports de mise en œuvre) ;
- L'ONU devrait contribuer à créer une opinion publique mondiale sensibilisée. Elle devrait être dotée, en conséquence, de capacités renforcées de communication.

## **2. Aspects institutionnels**

- L'ONU prendra Nairobi pour siège à partir des structures existantes du PNUE ;
- Le mode organisationnel de la future ONU devrait favoriser la participation active des pays en développement et de la société civile dans le processus de prise de décision ;
- Les financements devraient être suffisants et les contributions proportionnelles aux capacités des pays leur permettant de s'acquitter de leurs engagements ;
- L'ONU assumerait un rôle de coordination et de mise en cohérence entre les accords environnementaux multilatéraux qui bénéficient de leur autonomie de décision avec des prestations coordonnées en matière de renforcement de capacités et synergies dans la mise en œuvre de ces accords sur le terrain ;
- Le niveau régional devrait être une priorité de la future organisation institutionnelle de l'ONU à travers la création de pôles régionaux renforcés et spécialisés permettant de favoriser la mise en œuvre opérationnelle des programmes des Nations Unies en matière d'environnement.

Les Ministres et Chefs de délégation se sont aussi mis d'accord pour :

- Mettre en place un groupe de travail informel ouvert à la participation de l'ensemble des pays pour finaliser les recommandations de la réunion d'Agadir en vue de les présenter lors des consultations informelles de l'Assemblée Générale des Nations Unies ;
- remercier le Costa Rica d'avoir offert d'abriter la deuxième réunion du groupe des amis de l'ONU.
- remercier le Maroc pour l'organisation de la première réunion des amis de l'ONU.